

REÇU  
- 4 JAN. 2021

## CONVENTION

### « Critérium National » de Classe FFVoile 2021

#### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,

Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée la **FFVoile**

#### D'une part,

Et

L'**Association des Vaurien**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est AS VAURIEN France – 68, avenue Cousin de Méricourt 94230 CACHAN

Représentée par son Président, **Monsieur Alexandre APPERT**, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée Classe

#### D'autre part,

#### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

##### 1. TEXTES

Le « Critérium National » Vaurien est régi par le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « [Critérium National de Classe FFVoile](#) » est joint à la présente. (cf. lien)

##### 2. CALENDRIER

Le « Critérium National » Vaurien est organisé par le Club Nautique de Préfailles du 18 au 19 septembre 2021.

##### 3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : [VLresultats@ffvoile.fr](mailto:VLresultats@ffvoile.fr)

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'**Association des Vaurien**,  
Alexandre APPERT



Pour la **FFVoile**  
Nicolas HENARD